

# Procès verbal.

4ème ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, samedi 28 Juin 1930 à l'Hôtel de la Truite à  
Champ-du-Moulin.-

## Ordre du jour:

- 1.- Lecture du dernier procès-verbal et appel.-
- 2.- Admission de nouveaux membres.-
- 3.- Rapport annuel de gestion.-
- 4.- Rapport de caisse et des vérificateurs des comptes 1929.-
- 5.- Modification aux statuts, article 4, "des membres".-
- 6.- Nomination de cinq membres au Comité.-
- 7.- Nomination de trois vérificateurs de comptes.-
- 8.- Rapport sur l'organisation de causeries et conférences.-
- 9.- divers.-

## Ouverture.-

Le président ouvre la séance à 16 heures tout en s'excusant du retard produit au départ de son domicile, le véhicule automobile sur lequel il comptait lui ayant fait défaut.- Le Caissier W. Martin explique aussi qu'il est pour quelque chose dans ce retard.-

## Procès-verbal.-

Le procès verbal du 8-Juin 1929 est adopté à l'unanimité avec remerciements. L'appel fait constater la présence de 17 membres.- 5 membres ont fait parvenir des excuses écrites.- A signaler la présence de Monsieur Bonjour, nouvel administrateur communal à Lignièrès.-

## Admissions.

Monsieur Bernard Nussbaum salue la présence de 6 nouveaux membres, Messieurs Gilbert AELLEN, administrateur à Fontaines, Emile DUVANEL, administrateur à Noiraigue, Reynold BONJOUR, administrateur à Lignièrès et Louis MONNIER, caissier communal à Dombresson.- Deux nouveaux membres ont dû se faire excuser pour cause de service, ce sont MM. Maurice LUDER, administrateur à Marin et François-Jacques FEVRIER, caissier communal à la Chaux-du-Milieu.- L'assemblée ratifie ces admissions à l'unanimité.-

## Rapport de gestion.-

Le Président donne la parole au Secrétaire pour le rapport annuel de gestion exercice 1929-1930.- Il résulte de cette lecture que le Comité a solutionné avantageusement la question assurance-caution et conclu avec la Société des Magistrats et fonctionnaires de l'Etat, une convention d'assurance-caution collective dont nos membres bénéficient au tarif de 5 o/oo au lieu de 10 o/oo des assurances-caution individuelles. 28 communes ont spontanément adhéré à notre proposition et assurent pour leurs employés un capital s'élevant à 166.000.- francs.- Nous devons garantir au moins un capital de 80.000.- francs.- 24 communes ont pris à leur charge le paiement intégral de cette prime, 4 seulement ont laissé le soin de payer cette minime redevance à leur fonctionnaire.- Ensuite de ce résultat, la Société des Magistrats et fonctionnaires de l'Etat a été d'accord de faire une restitution de prime de 25 o/oo que le Comité propose de verser à la Caisse de l'Association.- Le deuxième fait important, l'assurance retraite et invalidité, est encore dans les cartons de la Caisse cantonale d'assurance populaire à Neuchâtel.- C'est un poussin qui exige beaucoup de soins avant d'éclore, si l'on veut qu'il soit viable.- Attendons et espérons au mieux ! L'effectif de la Société est de 33 membres.- Le Comité s'approchera de quelques caissiers communaux qui bénéficient de l'assurance-caution collective mais qui n'ont pas encore fait de demande d'entrée dans notre groupement.- Le rapport de gestion est accepté par l'assemblée avec remerciements.-

## Rapport de caisse.-

Monsieur W. Martin caissier, donne connaissance des nombreuses opérations faites durant l'exercice écoulé.- Le travail a été conséquent.- Il fallait s'occuper de la rentrée des primes de l'assurance-caution, soigner le paiement de ces primes auprès de notre assureur, faire le décompte au prorata des mois et aussi rappeler à quelques uns de nos membres que pour

vivre, notre association avait besoin de la cotisation annuelle de 12 francs.- La Société possède un actif de Frs 533.10 contre un passif de zéro franc.- Notre avoir est donc à ce jour de Frs 533.10; c'est toute notre fortune, mais elle nous fait plaisir.- Mr Martin nous déclame cela avec un si gracieux sourire que l'assemblée se sent gagnée par cette bonne humeur.- Les Commissaires vérificateurs viennent par l'organe de Mr. Henri Racine, confirmer les déclarations du Caissier et, dans un rapport écrit, proposent de donner décharge et approbation sur toute la ligne au Comité et au Caissier.- A l'unanimité, la proposition des vérificateurs de comptes est votée.-

#### Modification des statuts, art. 4 "des membres".

Mr. Bobillier demande la parole et expose son idée sur ce chiffre 5 de l'ordre du jour.- Nos statuts stipulent que tout membre de la Société ayant quitté ses fonctions publiques doit démissionner; cela lui paraît par trop draconien; il se peut que des membres désirent encore s'intéresser à la Société tout en n'étant plus administrateur ou fonctionnaire communal.- Cela serait infiniment regrettable de ne pas conserver parmi nous des personnes si bien intentionnées.- En conclusion, le rapporteur demande l'introduction dans cet article 4 d'un alinéa disant que la Société comprend aussi des membres passifs ou externes.- La discussion est ouverte sur cette proposition.- Mr. Henri Racine ne s'oppose pas à l'introduction de cette catégorie de membres, cependant il dit qu'il faut être très prudents et limiter les droits de ces membres afin que les séances et les décisions ne soient pas influencées par des membres qui n'ont pas d'activité publique.- Mr Louis Monnier est pleinement favorable à la proposition de Mr Bobillier, seulement il aimerait que l'on donne le titre de membre passif plutôt que de membre externe.- Prennent encore la parole MM. Martin, Jacot, Fatton et Fischer.- L'assemblée décide ensuite de remettre cette question au Comité avec prière de présenter à la prochaine assemblée un texte défini ainsi que les droits et les devoirs de ces membres passifs.-

#### Nomination de cinq membres au Comité.-

Mr. Bernard Nussbaum président, informe l'assemblée que le Comité sortant de charge désire être remplacé au complet pour une période législative de trois ans.- Lui-même, il désire rentrer dans le rang.- MM. Martin, Jacot et Bobillier s'associent aux paroles du Président.- Ils estiment de bonne administration que d'autres personnes prennent la direction de notre Société.- Mr. Bobillier propose que l'on choisisse un nouveau Comité dans le district de Boudry.- La déclaration du Président crée un certain mouvement d'étonnement.- Mr Henri Racine propose au contraire que le Comité actuel reste en fonction, soit réélu en bloc, il a toute la confiance de l'assemblée.- Au reste, le Comité actuel est parfaitement au courant des affaires etc.- D'autres collègues appuient Mr. Racine mais toutes leurs bonnes paroles n'arrivent pas à convaincre les membres du Comité sortant.- Au contraire, ils demandent à être relevés de charge pour le moment.- L'assemblée ne peut que s'incliner.- Sur proposition de Mr. Nussbaum, les membres du district de Boudry se retiennent pour délibérer ensemble.- Pendant ce temps, l'assemblée s'occupe de nommer les vérificateurs de comptes.- Sont proposés et nommés: MM. Charles Magnin à Saint-Sulpice, Albert Vaucher à Travers, Pierre Hentil à Fleurier.- Mr. Henri Racine entre de nouveau en séance suivi de ses collègues du district de Boudry.- Il déclare qu'ils sont d'accord de former le nouveau comité; ils se réservent encore de faire appel à Mr. Robert Favre à Cortaillod.- L'assemblée unanime vote le nouveau comité pour la période de 1930 à 1933, savoir MM. Henri Racine administrateur à Boudry, Samuel Fatton, administrateur à Bevaix, Maurice Guinchard administrateur à Gorgier et Willy Mathoud administrateur à Auvernier puis le 5me membre proposé par le nouveau comité.- Mr Nussbaum salue avec satisfaction le nouveau comité et lui propose de siéger de suite.- Mr. Racine, au nom de ses collègues, prie en tout premier lieu l'ancien comité de bien vouloir continuer à siéger; il remercie ensuite l'assemblée pour ce vote de confiance qu'elle vient de faire.- Cependant, il ne voudrait pas laisser passer l'occasion d'adresser au comité sortant

toute sa gratitude, tous ses remerciements pour le travail accompli.- Il propose que l'assemblée vote une déclaration de mérite en faveur du Comité sortant.- L'assemblée se prononce immédiatement par acclamation.- L'ancien comité remercie et il est convenu que la remise des pouvoirs se fera dans une séance spéciale sur convocation du nouveau comité.-

Rapport sur l'organisation de causeries et conférences.-

Mr. Nussbaum donne quelques renseignements à ce sujet.- Le Comité a pensé qu'il pourrait être utile à notre Société d'avoir en fin de séance administrative une personnalité du canton pour nous donner une conférence sur un sujet en rapport avec notre association.- Mr. Martin informe qu'à cet effet il s'était approché de Mr. Edgar Renaud, conseiller d'Etat et que celui-ci lui a promis son concours.- Mr. Renaud est tout à notre disposition et donnera avec plaisir une causerie sur le sujet qu'on voudra bien lui indiquer.- Pour aujourd'hui, Mr Renaud était empêché de venir.- Mr Racine est quelque peu surpris de ne pas voir Mr Renaud parmi nous, mais après avoir entendu Mr. Martin, il se déclare renseigné.- Il se met à notre disposition pour s'approcher d'autres personnalités du canton.- L'assemblée le remercie et le charge de s'occuper de cela pour la prochaine séance.-

Divers.-

Mr Samuel Fatton informe qu'il a relâé en un joli volume les anciens souvenirs de la guerre 1914, savoir les cartes de pain, de graisses, de beurre, etc.- Plusieurs collègues ont le plaisir d'examiner cet ouvrage qui est vraiment intéressant et félicitent Mr. Fatton.-

La sommelière de l'Hôtel vient à ce moment nous informer que la table est servie.- La truite nous attend, il ne faut pas la laisser partir.- Le Président déclare la séance administrative close et invite chacun à passer dans la salle à manger.- Il est 17 heures 15.-

Ce second acte s'accomplit à la satisfaction de tous et comme les peuples heureux.....n'a pas d'histoire.-

AU NOM DU COMITE sortant.-

Le Secrétaire.-  
G. Bobillier,-

Le Président.-  
B. Nussbaum.-